RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Décision du 12 décembre 2022

relative à l'avancement au grade de directeur de recherche de classe exceptionnelle de 1^{er} échelon du développement durable au titre de l'année 2023

NOR: TREK2235424S

(Texte non paru au journal officiel)

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu le code de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2014-1324 du 4 novembre 2014 modifié portant statuts particuliers du corps des chargés de recherche du développement durable et du corps des directeurs de recherche du développement durable ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'évaluation des chercheurs du 16 et 17 novembre 2022.

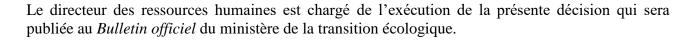
Décide

Article 1er

Sont promus au grade de directeur de recherche de classe exceptionnelle de 1^{er} échelon du développement durable, au titre de 1'année 2023, les directeurs de recherche de 1^{re} classe du développement durable suivant :

M.	AL TAMIMI	(Zuheir)
Mme	BLANQUART	(Corinne)
M.	CARON	(Jean-François)
M.	CAZACLIU	(Grigor Bogdan)
M.	СНЕВВО	(Ghassan)
M.	TASSIN	(Bruno)

Article 2



Fait, le 12 décembre 2022

Pour le ministre et par délégation,

Le chef du service de gestion

Stéphane SCHTAHAUPS

F

a

i t

1

e

1

d

é c

e

m

b r

e

2

0